



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 15 octobre 2012 à BRASPARTS

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC
BRASPARTS : Vincent VIGOUROUX, Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H
BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC, Jean-Victor GRUAT
LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Jean-Jacques PENVEN
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Hildegard KELLY
LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Marcel SALAÜN
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean COTTEN, Lucien VALERO
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Était présent (sans voix délibérative)

BRASPARTS : Joseph SIMON

Ordre du jour :

- Très Haut Débit – présentation par Yorann Le Coz du pays du COB de la programmation à venir
- Fonds de concours : dossiers présentés
- Atelier héliciculture : le point sur la situation
- Animation jeunesse : bilan du fonctionnement de l'été
- Système d'Information Géographique
- Chalets : modification budgétaire, convention mise à disposition de personnel de la mairie de Botmeur, tarifs 2013
- Salle annexe chalets : bilan de fonctionnement et tarifs en vigueur
- Chemin communautaire : le point sur le fonctionnement - mise en place d'une régie pour la vente des documents
- Ecole de Saint-Rivoal : situation actuelle et projets
- Mission Locale COB : modification des statuts et désignation des administrateurs
- Convention reversement fiscalité CCMA – commune de Loqueffret
- Adhésion EPAGA
- Questions diverses

En préambule, Jean-Pierre BROUSTAL souhaite la bienvenue à l'assemblée sur la commune de Brasparts et passe la parole au Président.

Bretagne Très Haut Débit – schéma de développement de la fibre optique sur le territoire de la CCYE

Le Président présente Yorann le Coz, chargé de mission sur l'aménagement numérique pour le Pays Centre Ouest Bretagne.

Le territoire ne pourra pas bénéficier de l'initiative privée pour le déploiement de la fibre optique. L'intervention publique est donc nécessaire pour l'accès à cette technologie.

Il présente à l'assemblée l'enjeu et l'intérêt de la fibre optique (technologie incontournable), le déroulement du projet de 2013 à 2030 et les propositions de la Région Bretagne sur son déploiement et montée en débit (pour les zones à faible débit non fibré dans les 5 ans sur le territoire) et plus particulièrement la première phase du projet.

Cette proposition en phase 1 concerne 750 lignes de déploiement de la fibre optique et 173 lignes de montée en débit sur un ensemble de 2.354 lignes sur le territoire de la communauté de communes.

Les communes bénéficiant du déploiement de la fibre optique seront celles ayant le débit le plus faible (nombre important de lignes inéligibles au 2 Mbs) actuellement soit Botmeur, Brennilis, La Feuillée et partiellement Loqueffret qui bénéficiera également d'une montée en débit.

Le coût total du projet (2013-2030) est estimé à 9.918.983 € dont 1.110.938 € restant à charge de la collectivité sur l'ensemble des 3 phases.

Le coût de la phase 1 (2013-2017) est de 2.905.525 € dont 397.158 € restant à charge de la communauté de communes du Yeun Elez.

L'accord ou le désaccord de la communauté de communes du Yeun Elez sur cette proposition est à donner à la Région Bretagne pour la fin du mois d'octobre.

A la suite de cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition de la première phase de déploiement de la fibre optique et de montée en débit sur une partie du territoire en attendant que l'ensemble soit couvert.

! Si vous souhaitez plus de précisions, vous pouvez demander à la communauté de communes le document de présentation complet « Bretagne Très Haut Débit » (38 pages).

Ecole publique bilingue de Saint-Rivoal

Il est proposé de débattre de cette question en premier, afin que les parents d'élèves présents n'attendent pas la fin de la réunion

Yves Claude Guillou rappelle que l'école publique bilingue de Saint-Rivoal compte actuellement 28 enfants dont 5 de Saint-Rivoal et qu'au mois de janvier, il y en aura 30 ce qui représente une capacité maximale pour les locaux actuels.

Le problème de la commune est qu'elle n'a pas les recettes d'imposition des parents des enfants résidants hors de la commune.

Le coût des dépenses par enfant pour le fonctionnement de l'école (hors services annexes : garderie périscolaire et cantine) est presque le même que pour les autres communes.

Ayant de faibles recettes fiscales au vu du nombre d'habitants de la commune, il devient de plus en plus difficile à la commune de supporter les dépenses liées à son école.

Les parents d'élèves présents (Philippe Arnaud et Nolwenn Quéré) interviennent pour poser la question : la CCYE a-t-elle envie de permettre aux enfants d'accéder au bilinguisme pour les enfants de son territoire ? Il s'agit d'une volonté politique ou non du bilinguisme sur le territoire.

Le conseil général du Finistère fait de la publicité pour inciter les enfants au bilinguisme dès leur plus jeune âge en insistant sur la chance pour les enfants de pratiquer le bilinguisme.

Le débat pourrait donc être élargi avec le conseil général du Finistère et le conseil régional de Bretagne et également avec le député local.

Le Président rappelle que le financement des écoles publiques est relativement élevé pour chaque commune et qu'il est financé en partie par les contribuables des communes. Les enfants extérieurs sont généralement bienvenus car ils permettent de garder des classes ouvertes.

Dans le cas de la prise de compétence école publique bilingue par la communauté de communes, les investissements futurs deviendraient communautaires tout comme la gestion du fonctionnement (Atsem, entretien des locaux et du matériel) qui serait effectué par la communauté de communes.

Il est fait également état de la question d'équité entre les communes, car il s'agirait de prendre en charge une école et non les autres.

La possibilité d'aider l'école de St Rivoal par un système d'attribution de fonds de concours qui n'engagerait pas définitivement la communauté de communes est évoquée.

En demandant la compétence communautaire, le maire de St Rivoal en appelle à la solidarité de la communauté de communes.

La proximité de l'école bilingue de Sizun est également évoquée.

Après un débat, il est convenu de demander une réunion avec le Sous-préfet, l'inspection académique et les élus politiques locaux avant de prendre une décision sur ce sujet.

Attribution de fonds de concours

Quatre communes présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

Commune de Lopérec

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	Fonds de concours sollicités
Réhabilitation des réseaux	57 183,90 €		0 €	57 183,90 €	28 591,95 €
Travaux EP, EU et AEP	4 379,00 €		0 €	4 379,00 €	2 189,50 €
Travaux EP, EU et AEP	23 975,00 €		0 €	23 975,00 €	11 987,50 €
Fournitures suppresseur	3 370,00 €		0 €	3 370,00 €	1 685,00 €
Tuyauterie station traitement	14 750,00 €		0 €	14 750,00 €	7 375,00 €
Passage câble téléphonique	3 385,80 €		0 €	3 385,80 €	1 692,90 €
Pompe	5 400,00 €		0 €	5 400,00 €	2 700,00 €
Electricité hangar communal	5 693,10 €		0 €	5 693,10 €	2 846,55 €
Installation protection foudre	2 358,64 €		0 €	2 358,64 €	1 179,32 €
Portes + fenêtres	4 682,25 €		0 €	4 682,25 €	2 341,12 €
Matériaux construction	3 475,98 €		0 €	3 475,98 €	1 737,99 €
Bois charpente	2 011,98 €		0 €	2 011,98 €	1 005,99 €
Béton + charpente	2 161,45 €		0 €	2 161,45 €	1 080,72 €
Accès parking de l'école	12 350,00 €		0 €	12 350,00 €	6 175,00 €
Réseaux EP, EU, AEP	6 359,00 €		0 €	6 359,00 €	3 179,50 €
Voirie 2012	52 751,50 €		0 €	52 751,50 €	12 381,99 €
Total	204 287,60 €	0,00 €	0 €	204 287,60 €	88 150,03 €

Commune de Loqueffret

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	Fonds de concours sollicités
Aménagement du bourg	120 247,65 €		56 056,09 €	64 191,56 €	32 095,78 €
Total	120 247,65 €	0,00 €	56 056,09 €	64 191,56 €	32 095,78 €

Commune de Plouyé

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	Fonds de concours sollicités
Travaux voirie communale 2012	156 780,43 €		23 010,00 €	133 770,43 €	66 885,21 €
Construction maison associations	184 054,57 €		88 418,25 €	95 636,32 €	17 756,39 €
Total	340 835,00 €	0,00 €	111 428,25 €	229 406,75 €	84 641,60 €

Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	Fonds de concours sollicités
Ecolotissement	48 197,34 €		11 558,58 €	36 638,76 €	18 319,38 €
Total	48 197,34 €	0,00 €	11 558,58 €	36 638,76 €	18 319,38 €

Le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Lopérec, Loqueffret, Plouyé et Saint-Rivoal.

Atelier héliculture

Le Président fait part de la situation délicate de l'activité d'élevage de M. Guyomarc'h. Une délibération avait été prise au mois de mars afin d'apporter une aide à M. Guyomarc'h avec un montant de loyer de 30 € par mois à compter du mois d'avril, puis un loyer de 500 € à compter du mois de septembre. Le contrat de bail n'a toujours pas été signé (désaccord de M. Gilbert Guyomarc'h pour le signer). Le bâtiment est donc occupé gratuitement depuis un an. M. Guyomarc'h souligne qu'il conditionne un bon produit mais qu'il a des difficultés à le vendre.

Le président propose de le rencontrer à nouveau pour discuter de sa situation et de laisser passer les fêtes de fin d'année afin d'avoir un bilan sur une année complète.

Animation jeunesse

Gérard Guen fait le bilan de l'activité sur l'été :

Il note une stabilité des effectifs avec 30-32 enfants en moyenne par jour à l'accueil de loisirs et une bonne équipe d'animateurs.

L'activité jeunesse (12-17 ans) regroupe une quinzaine de fidèles.

36 enfants ont participés aux activités liées au nautisme. Un problème de rangement du matériel nautique se pose, une solution reste à trouver.

Au vu du travail de mise en place des activités nautiques (kayak, stand up paddle et bateaux) ainsi que le tir à l'arc, le contrat de travail de Nicolas Lozac'h (animateur nautique) passe de 18 à 28 heures.

Patrice Lautrou a repris le 14 juillet en temps partiel thérapeutique à 50% pour une durée de trois mois, une demande de renouvellement de trois mois de ce temps partiel est en cours d'instruction au comité médical.

L'activité piscine rencontre depuis longtemps un problème de parents volontaires pour l'encadrement de l'activité. Par ailleurs, après étude, beaucoup d'écoles proposent cette activité. La commission a donc décidé de modifier les modalités de réalisation de cette activité en la liant au programme de l'école de sports du mercredi. 6 séances seront proposées entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

Le conseil des jeunes fonctionne bien et va travailler sur un appel à projets de l'UNICEF sur les droits de l'enfant.

Le RPAM fonctionne bien également avec une très bonne animatrice.

Une rencontre avec la commune de Lannédern est prévue pour une participation de la commune car il y a régulièrement 7 à 8 enfants qui sont inscrits à l'accueil de loisirs.

La route d'accès au bâtiment de l'accueil de loisirs est régulièrement parsemée de trous, un revêtement est donc à envisager.

Système d'Information Géographique

Des visites sur trois communautés de communes ont eu lieu (CC de Châteaulin et du Porzay, de l'Aulne Maritime et du pays de Landivisiau). Ces retours d'expériences donnent des possibilités de mise en place d'un SIG interne à la CCYE. La plupart des CC se tournent vers un WebSIG.

La numérisation du cadastre doit se terminer en fin d'année.

Convention de mise à disposition de service avec la commune de Botmeur

Le Président rappelle qu'une convention avait été signée entre la commune de Botmeur et la communauté de communes du Yeun Elez pour le service d'entretien des chalets pour une durée de trois ans.

Elle est aujourd'hui arrivée à son terme et il propose de renouveler celle-ci en l'adaptant au besoin actuel (entretien des chalets et de la salle communautaire). Il conviendrait de trouver la meilleure solution pour améliorer la gestion de proximité des chalets.

Le conseil communautaire approuve la convention de mise à disposition de service avec la commune de Botmeur et autorise le Président à la signer.

Georges Pierre Isaac fait part de l'impression que la salle annexe aux chalets est sous utilisée.

Elle est actuellement utilisée pour les locataires de chalets et par l'association ADDES.

Par ailleurs, les chalets ont nécessité plus d'entretien cette année (nettoyage des murs extérieurs et plus de location), les heures de travail d'entretien supplémentaires nécessitent donc une modification budgétaire (article 6152 : +1.900 € ; article 7081 : + 1.900 €)

Chemin communautaire

Guide de randonnée – Mise en place d'une régie de recettes

Le Président rappelle qu'un guide randonnée a été élaboré et que son prix de vente a été délibéré lors du conseil communautaire du 30 juin 2011.

La création d'une régie de recettes pour la vente de ce document est donc à mettre en place.

Le conseil communautaire approuve la création d'une régie de recettes pour la vente du guide randonnée

Point sur le fonctionnement

Les problèmes de circulation sur les communes de Brennilis et Brasparts sont en cours de résolution.

Plusieurs chemins ont soufferts de dégradations importantes sur la commune de Brennilis suite au passage des Roch's des Monts d'Arrée. Jean-Victor Gruat va demander la remise en état de ces chemins.

Des problèmes se posent également avec les exploitants forestiers, notamment sur les communes de Saint-Rivoal et Brasparts.

Yves Claude Guillou indique que les entreprises forestières doivent présenter en mairie un DICT avant de commencer leurs travaux d'exploitation.

Il y a peut-être la possibilité de prendre un arrêté municipal pour limiter les tonnages ou limiter la circulation de certains véhicules sur certains chemins.

Mission Locale COB – désignation des délégués

Le Président rappelle que la collectivité adhère depuis le 14 décembre 1999 à la mission locale du Centre Ouest Bretagne. Il précise que lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012 de nouveaux statuts ont été adoptés.

La représentation des communautés de communes au conseil d'administration de l'association change. Toutefois, pour la communauté de communes du Yeun Elez, il n'y a pas de modification du nombre de représentant (1 titulaire et 1 suppléant).

La collectivité est représentée actuellement par Georges ISAAC, titulaire et Françoise BORGNE, suppléante. Le conseil communautaire décide de continuer à être représenté par Georges ISAAC, titulaire et Françoise BORGNE, suppléante au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Convention relative au reversement de fiscalité entre la communauté de communes des Monts d'Arrée (CCMA) et la communauté de communes du Yeun Elez (CCYE)

Le Président présente la convention proposée par la communauté de communes des Monts d'Arrée pour le reversement d'une partie de fiscalité en raison de l'exploitation d'un gisement de minerai par la société Imerys Ceramics sur la commune de Loqueffret.

Ce montant de fiscalité était jusqu'en 2010 versé à la commune de Loqueffret qui avait une convention avec la C.C.M.A.

Pour l'année 2011, une convention a été signée entre la CCYE et la CCMA maintenant la somme versée en 2010 de manière exceptionnelle et qui doit être revue en 2012 selon la convention signée en 2011.

La C.C.M.A. propose donc de verser une somme de 71.847,00 € en 2012 à la C.C.Y.E.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer la convention présentée et de reverser le montant perçu à la commune de Loqueffret en 2012.

Adhésion EPAGA

Après différents courriers échangés au sujet du soutien d'étiage du lac St Michel, l'EPAGA a présenté à la communauté de communes les modalités et coûts de son adhésion à la structure.

20% des coûts de fonctionnement sont supportés par les communes. Il y a actuellement peu de communes adhérentes à la structure.

A regard des statuts, si la CCYE adhérait elle aurait peu de possibilités d'influer sur les décisions prises (1 voix sur 30).

Par ailleurs, la base de calcul du montant de l'adhésion est injuste, le calcul devrait se baser sur les consommations d'eau et non sur la fiscalité.

L'assemblée choisie de ne pas adhérer à l'EPAGA selon les conditions proposées mais souhaite être associée aux décisions concernant le lac Saint-Michel ainsi que les communes riveraines.

Lutte contre les plantes invasives – sollicitation d’une aide financière du Conseil Général du Finistère – Contrat de territoire période 2012-2015

Le Président rappelle que la collectivité avait approuvé la proposition initiée par la commune de Brennilis d’expérimentation de luttas contre les plantes invasives.

Ce projet a été présenté dans le cadre de l’avenant au contrat de territoire avec le Pays COB, thématique 5 « valoriser conjointement l’activité touristique autour de l’eau et la nature ».

Ce projet est retenu à l’avenant au contrat de territoire conseil général du Finistère et pays COB.

Ainsi, le conseil communautaire décide de solliciter l’aide financière retenue lors de l’avenant au contrat de territoire.

Lutte contre les plantes invasives – convention avec Bretagne Vivante SEPNB

Le Président présente à l’assemblée la convention proposée par l’association Bretagne Vivante SEPNB dans le cadre de l’opération de lutte contre les plantes invasives sur le territoire de la communauté de communes et plus particulièrement les renouées asiatiques, ceci sur une période de 3 ans.

Cette convention définit les missions et engagements de chacune des parties.

Le conseil communautaire approuve la convention présentée et autorise le Président à la signer.

Association Vivre Sans Raves

La communauté de communes a reçu un courrier de l’association Vivre Sans Raves ayant son siège à Botmeur. Le Président fait lecture de ce courrier à l’assemblée. A l’issue de cette lecture, le conseil communautaire apporte son soutien à cette association.

